

**A diffuser à
tous les ITPE**

la lettre
DU SECRETAIRE GENERAL

Numéro 218

Paris, le 25 novembre 2004

Un beau progrès pour le TA Divisionnariat 2005 !

Cher(e) camarade,

Lors de la CAP de ce jour, grâce à la mobilisation collective exercée cette année et au repyramidage que nous avons obtenu, nous avons pu atteindre **un flux de 104 promotions pour le tableau d'avancement (TA) 2005 au Divisionnariat**, ce qui augmente de 13 % le flux pour cette voie de promotion par rapport aux deux années précédentes.

Concernant l'IRGS, les 24 camarades proposés cette année seront promus en 2005 pour 6 mois, avant leur départ en retraite. Il y avait 19 promus en 2004. Ainsi, la quasi-automaticité de cette promotion ne se dément pas.

Un compte-rendu plus précis du déroulement de cette CAP sera dressé prochainement dans le « *En direct de la CAP n°29* » du SNITPECT.

Nous avons de plus obtenu confirmation de la généralisation du Principalat (Contrat de Fin de Carrière) pour 2005, a priori selon un tableau d'une centaine de promus (à préciser en janvier 2005 en fonction du nombre de candidatures remontées pour la CAP du 1^{er} février 2005).

Le repyramidage obtenu doit permettre également d'assurer un niveau normal de promotion à IDTPE/CA et CARGS (plus de 45 postes disponibles) ainsi qu'à IDTPE/CA+ (40 disponibles) en vue de la prochaine CAP du 16 décembre 2004.

Nous nous félicitons de ces résultats, fruits de la mobilisation et de l'action exceptionnelles des ITPE emmenés par le SNITPECT.

Interrogé à nouveau par les élus du SNITPECT en début de CAP, le DPSM, Président de la CAP, a précisé les éléments de calendrier concernant l'aboutissement des textes liés à la réforme statutaire du corps des ITPE :

- Des réunions interministérielles se poursuivent afin d'arrêter la rédaction des décrets et arrêtés statutaires en vue d'un passage au Conseil d'Etat en janvier 2005 ;

- Le calendrier annoncé prévoit une signature des textes en mars 2005 pour une application effective du nouveau Statut à partir d'avril 2005 prenant effet à compter de janvier 2005 ;

- Concernant les textes sur l'indemnitaire et les augmentations de la valeur et du nombre de points d'ISS obtenues par le SNITPECT, ceux-ci seront finalisés pour fin janvier 2005 ;

- Enfin, un calendrier a été fixé concernant les travaux à mener pour actualiser les règles de gestion accompagnant cette réforme statutaire. La première réunion est fixée début janvier 2005 et la DPSM s'inscrit dans l'objectif d'aboutir à une finalisation de ces règles pour juin 2005, conformément à nos demandes.

Soyons fiers de ces nouveaux résultats. **Ils sont les nôtres** et ils en préfigurent d'autres à venir.

Bien cordialement,

**Pascal PAVAGEAU,
Secrétaire Général**